



## Dispositif fédéral « Billard à l'école »

### Convention entre un club affilié et un établissement scolaire

Entre les soussignés,  
D'une part,

**Madame ou Monsieur** \_\_\_\_\_ **Chef d'établissement**

Nom de l'établissement scolaire : \_\_\_\_\_

Adresse de l'établissement scolaire : \_\_\_\_\_

**Désigné par « l'établissement »**

Et d'autre part,

**Madame ou Monsieur** \_\_\_\_\_ **Président du club de billard** \_\_\_\_\_

Adresse du club : \_\_\_\_\_

**Désigné par « le club de billard »**

**Objet :** Découverte et pratique de l'activité billard par les élèves de l'établissement au sein du club de billard dans le cadre de la pratique sportive en milieu scolaire.

#### **Il a été convenu ce qui suit :**

Au cours de l'année scolaire 20\_\_\_/20\_\_\_, et suivant le calendrier des séances établi et présenté en annexe de cette convention, **l'établissement** organise et prend en charge le déplacement des élèves de l'établissement vers le club de billard. Par ailleurs, les élèves sont encadrés durant les déplacements et au cours des séances de pratique du billard par les personnels désignés par l'établissement.

**Le club de billard :**

- met à disposition du groupe d'élèves les billards et accessoires nécessaires (au plus 4 élèves par billard),
- assure la présence d'animateurs (Certificat Fédéral d'Animateur de club), d'initiateurs (Diplôme Fédéral d'Initiateur) ou de moniteurs titulaires d'un brevet d'Etat pour encadrer l'activité (au moins un encadrant pour deux billards),
- commande à la Fédération Française de Billard un « Pass Billard Scolaire » pour chaque élève (faire remplir par chaque élève le bordereau de demande de licence FFB et cocher la rubrique « pass billard scolaire »),
- organise l'évaluation des élèves à l'aide des Diplômes Fédéraux d'Aptitude (billard de bronze, billard d'argent, billard d'or)

**Durée de la convention**

Cette convention est valable pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 20[ ] au 31 août 20[ ].  
Plusieurs actions de découverte peuvent être organisées entre l'établissement et le club de billard au cours de l'année scolaire.

**Une « annexe à la convention » précisera pour chaque action les dispositions retenues.**

**Transmission de la convention à la Fédération Française de Billard**

La présente convention ainsi que la ou les annexes sont rédigés en trois exemplaires, un exemplaire revient à l'établissement, un exemplaire est destiné au club de billard, le troisième exemplaire doit parvenir au secrétariat de la **Fédération Française de Billard** :

**F.F. Billard** – 19 av Aristide Briand - CS 42202 – 03202 Vichy Cedex ou à [ffb@ffbillard.com](mailto:ffb@ffbillard.com)

Fait en trois exemplaires

A \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Pour le club de billard  
Madame ou Monsieur

Pour l'établissement scolaire  
Madame ou Monsieur

# ANNEXE à la convention

## Calendrier des séances

Année scolaire 20      - 20     

Période du \_\_\_\_ au \_\_\_\_

Jour ou dates retenus :

Horaires :

Nombre d'élèves envisagé : \_\_\_\_\_

## Encadrement

**Nom de la personne responsable de l'encadrement des élèves désignée par l'établissement :**

-----  
Téléphone : \_\_\_\_\_

**Nom de la personne responsable de l'accueil des scolaires au sein du club de billard :**

-----  
Téléphone : \_\_\_\_\_

## Liste prévisionnelle des animateurs proposés par le club

NOM	Prénom	Qualification

Fait en trois exemplaires, A \_\_\_\_\_, Le \_\_\_\_\_

Pour le club de billard,  
Signature de Madame ou Monsieur

Pour l'établissement scolaire,  
Signature de Madame ou Monsieur